

Sous embargo jusqu’au 17/11 – 13h

COMMUNIQUE DE PRESSE

**17 novembre - Journée Mondiale de la Prématurité**

**Adrien Taquet, Secrétaire d’Etat chargé de l’Enfance et des Familles, SOS Préma et la Société Française de Néonatalogie inaugurent la Charte du nouveau-né hospitalisé ;**

**Agir pour l’égalité des chances dès la naissance**

*Le 17 novembre 2021, à l’occasion de la Journée Mondiale de la Prématurité, SOS Préma, la Société Française de Néonatalogie et Adrien Taquet, Secrétaire d’Etat en charge de l’enfance et des familles, dévoilent la Charte du nouveau-né hospitalisé.*

* **L’hospitalisation des nouveau-nés, un enjeu de santé publique**

Sur 740 000 naissances par an en France, **on compte 75 000 nouveau-nés hospitalisés dont 60 000 naissances prématurées**. L’état de santé d’un bébé prématuré dépend de son immaturité à la naissance ; chaque cas est différent puisque deux enfants nés au même terme n’auront pas le même parcours. Quoi qu’il en soit, un bébé né trop tôt doit être hospitalisé.

**L’hospitalisation du nouveau-né́ est un réel défi pour une famille en construction et l’entrée en parentalité ; elle suscite des émotions intenses. Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé́ les meilleures chances de bien grandir**.

* **Favoriser les liens entre les parents et leur enfant dès la naissance : le « zéro séparation »**

**La Charte du nouveau-né hospitalisé définit, en 10 points, les besoins essentiels du bébé**. Elle s’appuie sur la « théorie de l’attachement » qui montre que, pour avoir un développement optimal, sur les plans social, affectif et cognitif, **un nouveau-né doit établir une relation continue avec ses parents**.

**Ainsi, les soins de développement à l’hôpital intègrent les parents comme partenaires de soins, favorisant ainsi le « zéro séparation »** ; ils regroupent l'ensemble des approches environnementales et comportementales dont le but est d'aider le développement harmonieux de l'enfant né avant terme.

**En moyenne, les soins de développement réduisent de 5,3 jours la durée d’hospitalisation des bébés** et contribuent surtout à améliorer le développement de l’enfant et son état de santé.

* **Une charte pour consacrer un parcours des 1000 premiers jours pour les nouveau-nés hospitalisés**

**La Charte du nouveau-né hospitalisée inaugurée ce jour conjointement par Adrien Taquet, l’association SOS Préma et la société française de néonatologie, vise à consacrer ces principes et s’inscrit ainsi dans la continuité du parcours des 1000 premiers jours, au cœur d’une nouvelle politique de prévention lancée par le Président de la République en septembre 2019**. Elle garantit pour l’ensemble des nouveau-nés hospitalisés une prise en charge adaptée à ses besoins, avec un investissement remarquable des professionnels de santé, notamment dans les services de néonatologie.

*Elle sera diffusée dans 490 services de néonatologie en France. La Société Française de Médecine Périnatale (SFMP), le Collège National des Sages-Femmes, l’Association Nationale des Puéricultrices(teurs) Diplômé(e)s et des Étudiants (ANPDE) et l’Association nationale des Auxiliaires de Puériculture (ANAP) ont déjà apporté leur soutien au projet.*

**Contacts presse :**



Cabinet de M. Adrien Taquet – 01 49 56 89 04 6 sec.presse.enfance@sante.gouv.fr



 Emilie Stofft - 06 63 57 04 56 – www.emilie-press.fr

***A propos de SOS Préma :***

*SOS Préma est une association loi 1901 reconnue d’intérêt général et association d’usagers par le ministère de la Santé. Née en 2004 à l’initiative de Charlotte Bouvard, elle-même maman d’un garçon né prématurément, SOS Préma a été créée pour donner à tous les enfants prématurés les meilleures chances de bien grandir. L’association est aux côtés des parents pour les écouter, les conseiller et les aider à défendre leurs droits (850 000 familles aidées depuis 2004). En parallèle, elle travaille avec les équipes médicales et porte la voix des parents auprès des pouvoirs publics. Grâce à son expertise de 17 années sur le terrain, SOS Préma est devenue un acteur du paysage social de notre pays et un réseau national de solidarité qui fait avancer la prise en charge de la prématurité et des nouveau-nés les plus vulnérables, en dénonçant les failles et les inégalités territoriales.*

***A propos de la SFN****:*

*La Société Française de Néonatologie (SFN) est une société savante regroupant tous les professionnels travaillant autour du nouveau-né. Elle a pour mission d’accompagner les évolutions des pratiques, de participer à l’organisation des soins en néonatologie. Espace de dialogue entre les différents acteurs de la néonatologie et les tutelles, elle élabore des recommandations portant sur les thérapeutiques, les prescriptions et l’organisation des soins. Elle contribue à la formation des professionnels et à l’évaluation des pratiques. Elle partage les réflexions autour de l’éthique en périnatalité. Elle défend et représente, au sein des diverses instances gouvernementales, les professions de la médecine néonatale (pédiatres puéricultrices et auxiliaires), et encourage et soutient la recherche en néonatologie.*

[*https://www.societe-francaise-neonatalogie.com*](https://www.societe-francaise-neonatalogie.com)

***A propos du programme des 1000 premiers jours****:*

*Les 1 000 premiers jours de l’enfant constituent une période essentielle pour le bon développement et la construction de l’enfant qui conditionne la santé et le bien-être de l’individu tout au long de sa vie. C’est sur ce sujet qu’a travaillé la commission des 1000 premiers jours, composée de 18 experts spécialistes de la petite enfance, présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik. Elle a été lancée par le Président de la République en septembre 2019 et a émis de nombreuses recommandations se traduisant par des mesures du Gouvernement parmi lesquelles :*

* *la création d’un parcours des 1 000 premiers jours, qui comprend un accompagnement personnalisé commençant dès l’entretien du 4ème mois, se poursuivant en maternité et jusqu’au domicile, et qui se renforce en cas de fragilités (handicaps, prématurité, troubles psychiques, fragilités sociales, etc.),*
* *la mise en place d’un entretien postnatal obligatoire, moment pivot du repérage et de la prise en charge de troubles de la dépression du post partum ;*
* *l’augmentation des moyens des maternités et des PMI pour mieux accompagner les parents ;*
* *l’allongement du congé paternité et d’accueil de l’enfant, dans l’intérêt du développement de l’enfant, mais également pour lutter contre la solitude et l’isolement des mères ;*
* *une amélioration de la sensibilisation et de l’information des parents pendant cette période sensible.*

<https://www.1000-premiers-jours.fr>

**Appli 1000 premiers jours à** télécharger sur : https://1000jours.fabrique.social.gouv.fr